

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ADSOLV NC

Version:7

Date de révision: 15/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Nom de la préparation: ADSOLV NC
1. 1. 1. Contient: • Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics <2% aromatics
1. 1. 2. Formule: mélange d'hydrocarbures désaromatisés
1. 1. 3. N° code du produit: 082001
1. 2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Télécopie: +33 (0)3 21 24 28 33
Courriel: contact@admchygienne.fr
1. 3. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59
1. 4. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Solvant de dégraissage
Réservé à un usage professionnel

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
- * Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *
- * STOT un. 3. / SGH07 - H336 *
- * Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-   
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient: • Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics <2% aromatics
2. 2. 3. Mention de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
2. 2. 4. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
2. 2. 5. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.
P301 EN CAS D'INGESTION:
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position ou elle peut

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ADSOLV NC

Version:7

Date de révision: 15/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
2. 2. 6. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P405 Garder sous clef. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Dangers principaux:	Inflammable.
2. 4. Autres dangers:	Pas d'informations complémentaires disponibles

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- | | |
|---|--|
| 3. 1. Description du mélange: | Contient une substance UCVB |
| 3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé: | <ul style="list-style-type: none">• Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics <2% aromatics- N° CE: 919-857-5- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 90 < C ≤ 100- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226* SGH07 * STOT un. 3 - H336* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 |

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

- | | |
|---|---|
| 4. 1. Description des premiers secours: | |
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | Appeler immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
Les symptômes sont décrits à la rubrique 11. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Laver à l'eau et au savon par précaution. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | Les symptômes sont décrits à la rubrique 11. |
| 4. 2. 1. Inhalation: | Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent provoquer: Irritation des voies respiratoires maux de tête nausées |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | irritation légère des yeux (douleur, rougeur) |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer des maux de tête et des vertiges (dépression du système nerveux central) |
| 4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : | Avis aux médecins |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ADSOLV NC

Version:7

Date de révision: 15/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂), eau pulvérisée, sable, terre. |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | En cas de feu le produit se décompose en:: oxydes de carbone (CO et CO ₂) et fumées En cas d'incendie se dégage des gaz toxiques Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Porter un appareil respiratoire autonome. |
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter un vêtement complet de protection et un appareil respiratoire dans tous les cas de produit répandu (voir rubrique 8). |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Utiliser uniquement un équipement antidéflagrant. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Manipuler uniquement le produit dans un système fermé ou prévoir une aspiration et une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Eviter les décharges d'électricité statique. Ventilation le long du sol. Employer des outils antidéflagrants. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite. Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: | Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Tenir à l'écart de oxydants ou acides |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention. |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. Conserver dans un endroit très bien ventilé. |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Agents oxydants, acides forts |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | Ne conserver que dans le fût d'origine. |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non | N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ADSOLV NC

Version:7

Date de révision: 15/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

adaptés:

7. 3. Utilisation(s) finale(s)
particulière(s):

Réservé à un usage professionnel

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
· DNEL
DNEL (CONSOMMATEURS)
Dermal - long term, systemic effect: 300 mg/kg bw /day
Inhalation - long term, systemic effect: 900 mg/m3/24h
Oral - long term, systemic effect: 300 mg/kg bw /day
(TRAVAILLEURS)
Dermal - long term, systemic effect: 300mg/kg bw /day
Inhalation - long term, systemic effect: 1500 mg/m3

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques
appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Aspiration des vapeurs de préférence à leur lieu d'émission. Sinon des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

8. 2. 3. Protection des yeux:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées.

8. 2. 4. Protection des voies
respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. (appareil respiratoire avec filtre ABEK-P2)

8. 2. 5. Protection des mains:

gants en caoutchouc nitrile(Norme EN374)
Épaisseur du matériau recommandée: => 0,45 mm Valeur pour la perméabilité: taux => 480min

8. 2. 6. Protection de la peau et du
corps:

Porter un vêtement de protection approprié

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la
protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. NE PAS rejeter à l'égout.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène:

Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés
physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:

liquide

9. 1. 2. Couleur:

incolore

9. 1. 3. Odeur:

pétrole

9. 1. 4. Point de fusion / point de
congélation:

non déterminé

9. 1. 5. Point d'ébullition ou point
initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

150-250°C

9. 1. 6. Inflammabilité:

Non applicable.

9. 1. 7. Limites inférieure et
supérieure d'explosion:

0.6- 7 vol%
produit non explosif, des mélanges vapeur/air explosifs peuvent se former

9. 1. 8. Point d'éclair:

>38°C

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ADSOLV NC

Version:7

Date de révision: 15/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	>250°C
9. 1. 10. Température de décomposition:	non déterminé
9. 1. 11. PH:	Non applicable.
9. 1. 12. Solubilité:	insoluble
9. 1. 13. Hydrosolubilité:	insoluble
9. 1. 14. Liposolubilité:	complète
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	Soluble dans des hydrocarbures
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	0.3 kPa
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	0.74 - 0.85 (15°C)
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Non applicable.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	1,25 mm ² /s (cinématique à 20°C)
9. 2. Autres informations:	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune donnée spécifique.
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter la chaleur/source de chaleur, la lumière direct du soleil Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple).
10. 5. Matières incompatibles:	Agents oxydants, acides forts
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Monoxyde de carbone Aldéhydes Hydrocarbures Gaz/Vapeurs toxiques Lors de sa combustion, il se forme: des oxydes de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:	
11. 1. 1. Information(s) générale(s):	La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
11. 1. 2. Inhalation:	Valeurs déterminantes pour la classification : CL50/inhalation/8h/rat = >5000 mg/m ³ (OECD403) les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis L'inhalation de vapeur à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système
11. 1. 3. Contact avec la peau:	Valeurs déterminantes pour la classification : DL50/cutanée/lapin = >2000 mg/kg (OECD402) les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ADSOLV NC

Version:7

Date de révision: 15/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 1. 5. Ingestion:	Valeurs déterminantes pour la classification : DL50/orale/rat = >5000 mg/kg (OECD 401) les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 6. Sensibilisation:	N'a pas d'effet sensibilisant.
11. 1. 7. Toxicité chronique:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 2. Informations sur les autres dangers:	exposition unique: Peut provoquer somnolence ou vertiges
11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s):	Toxicité par aspiration: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	La toxicité pour le milieu aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité du produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable. 80%, 28days % (-) (OECD 301 F)
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.
12. 4. Mobilité dans le sol:	La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006. Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12. 7. Autres effets néfastes:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	· Toxicité aquatique: CE50 (écologique) >1.000 mg/l (DAPHNIES) (48H OECD 202) LC50 (écologique) >1.000 mg/l (POISSONS) (96H OECD 203)
12. 8. Information(s) générale(s):	Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Peut être recyclé. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets. Destruction par incinération / pyrolyse
13. 2. Emballages contaminés:	Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Evacuer comme déchet dangereux. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. Ne pas perforer, découper ou souder sur ou à proximité des emballages vides

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	3295
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ADSOLV NC

Version:7

Date de révision: 15/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Code TREM-CARD:	30G35
14. 3. 4. Etiquettes ADR/RID:	3
14. 3. 5. Code danger:	30
14. 3. 6. Code de classification et dispositions spéciales:	1
14. 3. 7. Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
14. 3. 8. Code de restriction en tunnels:	D/E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	Non applicable.
14. 4. 4. N° FS:	F-E, S-D
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	3
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Attention : Liquide Inflammable
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations.Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009)
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
----------------------------------	--

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ADSOLV NC

Version:7

Date de révision: 15/02/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	12/05/1998
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	13/11/2017
16. 5. 3. Date de révision:	15/02/2021
16. 5. 4. Version:	7
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:	1
16. 6. Réalisé par:	Sds